

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 19 mars 2013

#### **Etaient présents :**

Dominique d'AMBRA, Professeur, Christian MESTRE, Professeur, Doyen de la Faculté de Droit, Doyen Jean-Michel POUGHON, Professeur, Materne STAUB, Professeur, Jean Patrice Storck, Professeur,

Jacqueline BOUTON, Maître de Conférences, Fabienne GAZIN, Maître de Conférences, Philippe JUHEM, Maître de Conférences, Nicolas NORD, Maître de Conférences, Céline PAUTHIER, Maître de Conférences,

Astrid HATT, BIATSS

Inès DONISCHAL (AED/Club AES), Majid KAKHI (Médiadroit), Quentin MENIGOZ (AED/Club AES), Arnaud SCHWEIGKART (AED/Club AES),

Jessica VALADOUX (AED/Club AES),

Justine PFEIFFER (Médiadroit).

#### **Avaient donné procuration :**

Eric MAULIN, Professeur, Estelle NAUDIN, Professeur,  
Claude FREYMANN, PRAG

Armelle DARBON, IATSS,

Maître Nicolas BOISSERIE, Alsace Strasbourg Association Nationale DRH, Maître FORRER, ERAGE,

Charline STOLTZ (AED / Club AES), Clara KOHL (AED/Club AES)

#### **Etaient absents :**

Charles GOYET, Professeur, Olivier JOUANJAN, Professeur,

Adrien COMPAIN, ATER, Clément COTTIN, Doctorant contractuel, Kévin MAGNIER-MERRAN, ATER,

Pierre BIHL, Conseil Général du Haut-Rhin, Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseil Régional d'Alsace, Sonia KLEISS-STARK, Représentant la CCI., Benoît RAULT, Tribunal de Grande Instance, Jean-Laurent VONAU, Conseil Général du Bas-Rhin,

Martin BONTEMPS, UNEF, Etienne WESTPHAL, MEDIADROIT,

Elise BURSZTEJN (AED/Club AES), Laure ETIENNEY (AED/Club AES), Antoine FUHRY, (AED/Club AES).

#### **Invités permanents :**

**Présents :** Léa CONSTANS, Responsable administrative, Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Vice-doyen, Quentin URBAN, directeur de l'IEJ

**Excusés :** Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Raphaël ECKERT, Chargé de mission, Patrice HILT, Vice-doyen, Nathalie RZEPECKI, chargée de mission, Dominique WOLF, directrice du SCD.

Le Doyen ouvre la séance à 10 heures 10. Il informe les membres du conseil des dates des prochains CEVU :

- CEVU du 29 avril réservé aux DU
- CEVU du 17 juin réservé aux modalités d'évaluation des étudiants.

Un Conseil de Faculté sera planifié vers la fin avril.

Puis il énonce les procurations et aborde l'ordre du jour.

### **1. Adoption du procès-verbal du Conseil de Faculté du 4 décembre 2012**

M. SCHWEIGKART demande que soit précisé :

- au point 3 – Diplôme d'université Droits Européens : les boursiers seront exonérés et le Doyen étudiera toute autre demande d'exonération ;
- au point 8 – Divers – point sur les bibliothèques : Mlle Rachel MANDRELLA sera la référente « étudiant »

Aucune autre remarque ou demande de modification n'ayant été formulée, le Doyen propose le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du règlement des études et des tarifs du C2i Métiers du droit**

Le Doyen rappelle que le C2i Métiers du droit, présenté lors d'un précédent conseil par Mme le professeur Laure MARINO, permet aux étudiants de pouvoir acter d'un niveau de connaissance dans le domaine de l'informatique et de l'internet.

Le Conseil doit se prononcer sur le règlement des études et les tarifs pour les non boursiers, entendu que toute demande d'exonération sera étudiée par le Doyen.

Le règlement des études et les tarifs du C2i Métiers du droit sont approuvés à l'unanimité.

### **3. Accord de coopération internationale dans le cadre du diplôme interuniversitaire « Droit et contentieux de l'Union Européenne »**

Le Centre Européen Universitaire de Nancy, l'IHEE de Strasbourg et le Faculté de droit de Sofia Saint Climent Ohridski ont mis en place, par convention, un diplôme interuniversitaire « Droit et contentieux de l'Union européenne » ayant pour objectif de compléter le cursus universitaire par une formation spécialisée.

Suite à la fusion de l'IHEE et de l'IEP, la Faculté de Droit de Strasbourg se substituera à l'IHEE dans le cadre de cet accord de coopération.

Le Conseil de Faculté approuve à l'unanimité cette substitution.

### **4. Accord avec Universiapolis, Université d'Agadir (Maroc)**

Universiapolis – Université d'Agadir est un établissement privé, accrédité par l'état marocain pour délivrer les grades de master et doctorat. Le Doyen, accompagné de Mme Catherine LEDIG, professeur associée et de M. le professeur Giuseppe DIANA, s'est déplacé à Agadir et a étudié les possibilités de coopération entre la Faculté de Droit et Universiapolis.

A l'issue d'une semaine de travail et de réflexion, une convention générale de partenariat a été signée. Les étudiants concernés par cet accord sont pour moitié originaires des pays francophones d'Afrique Noire et les enseignants sont issus de très bonnes formations, françaises ou canadiennes, ce qui laisse présager une bonne coopération future.

La convention prévoit que les contractants déploient leurs efforts de coopération selon les axes suivants : une stratégie de développement commun, des programmes de formations communs, des programmes d'échanges (étudiants – enseignants) et doubles diplômes, des projets de transfert de compétences et des projets de coopération pour la recherche.

Le Doyen propose cet accord au vote.

L'accord de coopération avec Universiapolis, Université d'Agadir est approuvé à l'unanimité.

## **5. Convention IEJ – IPAG relative à la classe « Carrières judiciaires »**

Le Doyen passe la parole à M. Quentin URBAN, directeur de l'IEJ qui retrace la mise en place de la classe « Carrières judiciaires » avec l'IPAG et qui précise que l'objectif de la nouvelle convention est de clarifier la gestion administrative et financière de la classe « Carrières Judiciaires ». Il est en effet apparu pertinent d'opérer une simplification du dispositif de coopération entre l'IPAG et l'IEJ en respectant davantage l'autonomie de chaque partenaire.

Mme le professeur d'AMBRA aurait souhaité des statistiques sur environ 5 années.

M. URBAN répond qu'il ne dispose actuellement pas de statistiques pour l'IEJ de Strasbourg. Des statistiques sont disponibles au niveau national sur les 10 dernières années et M. le professeur STAUB ajoute que des statistiques sont disponibles sur le site de l'IPAG, y compris les étudiants de l'IEJ.

La convention IEJ – IPAG relative à la classe « Carrières judiciaires » est adoptée à l'unanimité.

## **6. Subventions**

- 5<sup>ème</sup> printemps de la Jeune recherche : Marcel Waline et colloque « le service public » :

La Faculté a été sollicitée pour participer financièrement à l'organisation de ces journées qui se tiendront les 5, 6 et 7 juin. Le Doyen propose une aide financière de 2560,00 €.

La participation financière au 5<sup>ème</sup> printemps de la Jeune recherche et au colloque « Le service public » d'un montant de 2560,00 euros est approuvée à l'unanimité.

- Séminaire quadri national de droit pénal comparé

Mme le professeur LEBLOIS-HAPPE participe au séminaire quadri national de droit pénal comparé qui se tient du 1<sup>er</sup> au 4 mai prochain à Obergurgl, en Autriche, avec les étudiants du parcours « Droit pénal fondamental et comparé » du master 2 Droit pénal et sciences criminelles.

La Direction des Relations Internationales participe au financement à hauteur de 500,00 € et le Centre de droit privé fondamental à hauteur de 600,00 €.

Mme LEBLOIS-HAPPE sollicite une aide financière de la Faculté de 1000,00 €.

Une participation financière de 1000,00 € pour la participation au séminaire quadri national de droit pénal comparé est accordée à l'unanimité.

Cependant, M. MENIGOZ demande que soit transmis aux membres du Conseil des documents préparatoires (budgets prévisionnels...) afin de pouvoir statuer dans les meilleures conditions possibles.

Mme HAGUENAU-MOIZARD aimerait des clarifications des circuits de financement des actions EUCOR. Il est prévu un financement européen sous formes de subventions spécifiques adressées aux universités pour financer les actions. Or, quand une demande de financement pour une action EUCOR est adressée à la Direction des relations internationales elle est rejetée.

- Association AGORA

L'Association AGORA organise des conférences et des débats autour du droit et des sciences politiques. Elle sollicite la Faculté de Droit pour une subvention de 800,00 Euros.

M. SCHWEIGKART estime que la Faculté de droit n'a pas à subventionner les projets étudiants. Il incite les étudiants à s'adresser à la Commission d'Aide aux Projets Etudiants.

M. JUHEM ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement d'un projet étudiant, mais d'un cycle de conférences orientées dans le domaine des sciences politiques et bénéfiques pour la Faculté.

Le Doyen propose, en l'absence de budget prévisionnel, de reporter ce point au prochain conseil.

## **7. Transferts de formations**

- Diplôme d'université « Finances islamiques »

L'Ecole de Management a décidé de se concentrer sur ces activités traditionnelles et n'a plus souhaité ouvrir le diplôme d'université « Finances islamiques ».

Ce DU, ouvert en formation continue et porté par M. le professeur Michel STORCK, est transféré à la Faculté de Droit.

L'hébergement par la Faculté de droit du DU Finances islamiques en formation continue est approuvé à l'unanimité.

- Masters mention Droits de l'homme

Suite à la fusion de l'IHEE et de l'IEP et comme souhaité par l'Assemblée de Faculté, le Doyen propose de rapatrier les masters 2 de la mention Droits de l'homme à la Faculté de Droit.

Mme le professeur d'AMBRA précise que le master 2 « Droit européen économique en partenariat avec l'IEP Paris n'est pas définitivement abandonné, contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'un précédent conseil. Il est en effet probable que la nouvelle direction de l'IEP Paris ne suive pas l'option prise par l'administrateur provisoire.

## **8. Divers**

Informations du Doyen :

- M. Michel MANGENOT est reçu au premier concours national d'agrégation en science politique
- Un projet de « clinique du droit » sous forme de diplôme d'université est à l'étude. Ce DU est organisé conjointement avec l'Institut International des Droits de l'Homme et la Faculté de droit dans le cadre des masters Droits de l'homme. Ce DU sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Information de Mme HATT, responsable du service des licences :

- Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année de licence, le CLES sera organisé les 23 et 24 mai, hors de la période d'examens prévue par le calendrier de la Faculté.

M. le Doyen POUGHON demande s'il y a une avancée dans la discussion avec l'ordre des experts comptables au sujet de la dispense de matières pour l'examen d'expert-comptable. M. le Doyen répond qu'il transmettra cette demande à M. le professeur LIOUVILLE.

M. MENIGOZ souhaite savoir si le Conseil a une opinion sur le report des ECI (évaluations continues intégrales) à la rentrée 2014/15.

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD, vice-doyen en charge des licences, répond qu'il ne s'agit pas d'une question de date, mais bien d'une question de principe. Les enseignants, lors d'une Assemblée de Faculté, ont exprimé leur grande réserve face aux ECI pour des raisons pédagogiques.

M. MENIGOZ pense qu'il serait utile d'informer les étudiants de comment et quand les ECI seront mises en place et qu'il faudrait associer les étudiants aux réflexions et à l'élaboration des ECI.

Il est confirmé à M. SCHWEIGKART que le contingentement en L1 DROIT est acté.

Mlle VALADOUX souhaite savoir pourquoi l'option « Marketing » a été supprimée en L4 AES.  
Mme HAGUENAU-MOIZARD répond que l'option a été suspendue cette année car il n'y avait pas d'enseignant pour assurer le cours. Il s'agit là de circonstances ponctuelles, la maquette n'est pas remise en cause.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 11h50.

Le Doyen



Christian MESTRE

Adopté à l'UNANIMITE le 23 avril 2013